

JEUNES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES



UN JEUNE SAPEUR-POMPIER AU VILLAGE

Habitant de Vouhenans, **Simon Belly** est, depuis le mois de septembre, **Jeune Sapeur-Pompier** à Lure.

Simon a suivi la formation des JSP (jeunes sapeur-pompiers) dès l'âge de 14 ans.

Il suit actuellement un cursus scolaire ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) pour devenir infirmier dans un centre de secours.

« Depuis tout petit j'ai vraiment envie de faire ça. Aider les autres, c'est ce qui me motive à faire ce travail. J'interviens maintenant sur tout type de sinistres comme par exemple lors du feu de grange à Vouhenans. J'y consacre un jour par week-end et une partie de mes vacances »

Une belle preuve d'engagement civique qui pourrait intéresser d'autres jeunes de notre commune.

En Haute-Saône, dès l'âge de 14 ans, les jeunes (filles et garçons) peuvent intégrer une **section de jeunes sapeurs-pompiers**.

Ces sections offrent un apprentissage des techniques opérationnelles, une formation aux gestes qui sauvent et une véritable instruction civique aux futurs citoyens.

La formation, dispensée sur deux ans (de septembre à juin), s'adresse à des jeunes de 14 à 16 ans. Elle a lieu le mercredi après-midi pour les JSP 1^{ère} année et le samedi après-midi pour les JSP 2^{èmes} année.

Elle s'articule autour de quatre axes principaux :

- le secours à personnes (PSE1),
- la lutte contre les incendies,
- la protection des biens et de l'environnement,
- la connaissance du cadre administratif et juridique dans lequel évoluent les sapeurs-pompiers ainsi que les règles de sécurité individuelle et collective.

Pour être admis à se présenter aux épreuves, les jeunes sapeurs-pompiers candidats doivent :

- être âgés de 15 ans révolus,
- répondre aux conditions d'aptitude médicale de non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives.

